

APPEL À PROJET 2026

Résidence-mission d'éducation artistique et culturelle en Cèze Cévennes

Dans le cadre de la Convention Générale d'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC)

DRAC Occitanie

Département du Gard

Communauté de communes De Cèze Cévennes

Education Nationale

1. Contexte et cadre institutionnel

La Communauté de communes De Cèze Cévennes, la DRAC Occitanie, le Département du Gard et l'Éducation Nationale, engagent la mise en œuvre d'une résidence-mission d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la Convention Générale d'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) signée entre les parties.

La CGEAC constitue le cadre stratégique de référence pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire intercommunal. Elle vise à structurer des parcours EAC cohérents, accessibles à tous les publics, en articulation avec les politiques publiques locales, départementales et nationales.

La résidence-mission s'inscrit dans cette dynamique partenariale et repose sur une présence artistique de temps long, sans enjeu de production ou de commande d'œuvre.

La Maison de l'Eau – Théâtre est missionnée pour la coordination de cette résidence mission en Cèze Cévennes.

2. Diagnostic social et culturel du territoire

La Communauté de communes De Cèze Cévennes est un territoire rural du nord-est du département du Gard, caractérisée par une faible densité de population et une dispersion géographique des habitants. Cette configuration territoriale engendre des enjeux spécifiques en matière de mobilité, d'accès aux services et de participation à la vie culturelle.

Certaines populations sont confrontées à des fragilités socio-économiques et à un accès inégal aux services culturels.

Le tissu associatif local joue un rôle structurant dans le maintien du lien social avec des structures telles que le centre social et les espaces de vie sociale, centre de loisirs et les associations socio-culturelles.

Sur le plan culturel, l'offre existante s'appuie sur des équipements et structures de proximité (bibliothèques, médiathèques, école de musique, une scène pluridisciplinaire d'envergure régionale, structures associatives) et sur des événements culturels ponctuels dont certains d'envergure.

Bien que dynamique, cette offre demeure dispersée et inégalement accessible selon les communes et les publics. Le territoire présente un besoin identifié de renforcement des actions de médiation culturelle et de rencontre avec la création contemporaine, notamment à destination des jeunes, des familles (relation enfants / parents / grands-parents) et des publics éloignés de l'offre culturelle.

3. Enjeux et objectifs de la résidence-mission

Au regard de ce diagnostic, la résidence-mission poursuit les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités territoriales d'accès à l'art et à la culture en **investissant entre autres les espaces publics et collectifs**
- Prise en compte sur la notion de temps des publics, proposant des interventions artistiques **en dehors d'un cadre habituel**
- Favoriser la rencontre directe entre les habitants et une démarche artistique contemporaine
- Renforcer les parcours d'éducation artistique et culturelle en dehors du temps scolaire
- Encourager la participation active des publics et le croisement des publics et des lieux
- Contribuer à la structuration d'une dynamique culturelle territoriale concertée et durable

4. Nature et contenu de la résidence-mission

La résidence-mission repose sur une présence artistique de temps long avec un projet global incluant la population et des groupes constitués, les actions menées seront coconstruites avec les acteurs locaux et les partenaires de la résidence-mission.

La résidence-mission peut être construite selon les axes suivants :

a) Temps d'immersion et de rencontre

- Découverte du territoire et de ses acteurs
- Rencontres avec les partenaires éducatifs, culturels, sociaux et associatifs
- Temps de recherche, d'observation et de partage de la démarche artistique avec les partenaires engagés dans la résidence mission

b) Actions de sensibilisation, de médiation et de transmission

- Ateliers de pratique artistique
- Interventions auprès de groupes constitués et de publics élargis
- Temps de restitution et bilan de la résidence-mission

La résidence-mission ne donne lieu à aucune obligation de production, de création ou de restitution finale. L'équipe artistique peut cependant s'appuyer sur une de ses œuvres ou sur une création en cours. Le budget de la résidence-mission ne peut en aucun cas financer un projet de création.

5. Territoire et publics concernés

La résidence-mission pourra se déployer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes De Cèze Cévennes, en lien avec les partenaires sociaux et culturels du territoire.

En qualité de coordinateur, La Maison de l'Eau pourra accompagner l'équipe artistique pour aller à la rencontre des acteurs du territoire.

Exemple d'acteurs à impliquer dans la construction du projet :

- Les structures enfance-jeunesse et périscolaires
- Les structures sociales, médico-sociales et socio-culturelles ; centre social et espaces de vie sociale
- Les habitants du territoire à travers des actions en lieux non-dédiés et hors du champ classique d'une intervention culturelle
- Les acteurs culturels du territoire (structures de diffusion, festivals, associations...)

Exemple de lieux d'interventions pour la sensibilisation des publics en dehors du champ classique d'intervention sur la question de « temps des publics » :

- Marchés de producteurs hebdomadaires
- Sorties d'écoles
- Parking de supermarchés
- Gymnases lors d'entraînement de jeunes en sport collectifs
- Terrasses de cafés et restaurants
- Commerces
- Etc.

6. Disciplines artistiques concernées

Cet appel à projet est ouvert aux artistes et équipes artistiques professionnelles relevant du domaine des arts visuels, du spectacle vivant, de la musique, de l'écriture, des arts numériques, de la danse, etc...

Les démarches, participatives et transdisciplinaires sont encouragées.

7. Coordination de la résidence-mission

La Maison de l'Eau – Théâtre, située à Allègre-les-Fumades se positionne en qualité de structure coordinatrice de la résidence-mission aux côtés de l'ensemble des parties signataires et partenaires de la CGEAC.

À ce titre, la Maison de l'Eau – Théâtre assure, en lien étroit avec la DRAC Occitanie, la Communauté de communes De Cèze Cévennes et le Département du Gard :

- la coordination opérationnelle du dispositif
- l'accompagnement de l'artiste ou de l'équipe artistique retenue (immersion territoriale, mise en relation avec les partenaires, appui logistique)
- la mise en réseau et la concertation avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux
- le suivi du calendrier et de la mise en œuvre des actions

La Maison de l'Eau – Théâtre participe également, aux côtés de l'ensemble des partenaires, au processus de sélection des candidatures, dans le cadre du comité de sélection mis en place pour la résidence-mission.

La Maison de l'Eau pourra être à l'écoute des équipes artistiques qui le souhaitent pour la rédaction de leur dossier de candidature.

8. Durée prévisionnel de la mission

- Durée globale de la résidence-mission : 3 mois
- Nombre de jours de présence artistique : à déterminer selon les projets.
- Période envisagée : entre septembre et décembre 2026

Le calendrier sera affiné en concertation avec l'équipe artistique retenue et l'ensemble des partenaires de la résidence-mission.

9. Conditions financières

- Rémunération de l'artiste ou de l'équipe artistique : **9200 euros**, montant global et toutes charges comprises (défraiements, salaires, matériel, repas, hébergement...)
- Financements : DRAC Occitanie, Communauté de communes De Cèze Cévennes
- L'équipe artistique retenue pourra solliciter d'autres collectivités ou dispositifs pour un financement complémentaire du projet. **La réalisation du projet présenté ne pourra pas être conditionnée par l'obtention de financements complémentaires** qui n'auront que pour but de développer et enrichir les actions proposées.

10. Conditions d'éligibilité

Les artistes professionnels ou équipes artistiques, justifiant d'une activité reconnue et étant en capacité de mener des actions de médiation auprès de publics variés sont éligibles à la résidence-mission en Cèze Cévennes.

Une expérience en éducation artistique et culturelle est souhaitée.

Une connaissance et un intérêt pour le territoire.

Une attention particulière sera portée aux familles et aux publics éloignés de l'offre culturelle.

L'un des volets du projet devra prendre en compte l'espace public ou les lieux inattendus pour une intervention artistique venant surprendre et mobiliser un public habituellement hors d'atteinte.

Une réflexion sur la question du « temps des publics » devra être intégré au projet.

L'appel à projet est ouvert à l'ensemble des artistes et équipes artistiques d'Occitanie.

11. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter une note d'intention de trois à cinq pages présentant la démarche artistique, la motivation pour le territoire et les pistes d'actions envisageables dans le cadre de la résidence-mission.

Il devra également inclure un curriculum vitae artistique, un portfolio ou des liens vers des réalisations, un calendrier prévisionnel ainsi que les coordonnées complètes du candidat.

Les dossiers complets devront être envoyées à production.maisondeleau@gmail.com avant le 7 juin 2026 à minuit.

IMPORTANT :

L'objet du mail devra stipuler "RESIDENCE MISSION EN CEZE CEVENNES - NOM DE L'ARTISTE OU COMPAGNIE"

Tout envoi d'une candidature donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception, au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date d'envoi. À défaut de la réception d'un tel document, il faut considérer que votre candidature n'a pas été prise en compte et renouveler votre envoi.

Compte tenu de la lourdeur des fichiers envoyés, il est recommandé d'utiliser les outils de compression à disposition et d'anticiper l'envoi de votre dossier (risque d'encombrement de la boîte mail du destinataire).

12. Modalités de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection associant :

- La DRAC Occitanie
- Le Département du Gard
- La Communauté de communes De Cèze Cévennes
- La Maison de l'Eau – Théâtre

Les critères de sélection porteront notamment **sur** :

- la qualité et la singularité de la démarche artistique
- la capacité à travailler avec des publics diversifiés
- la pertinence du projet au regard des enjeux du territoire
- l'expérience ou l'appétence pour les projets d'éducation artistique et culturelle

13. Calendrier de l'appel à projet

- Date limite de dépôt des candidatures : 7 juin 2026
- Réunions du comité de sélection / entretiens éventuels : courant du mois de juin
- Annonce de l'artiste retenu : fin-juin 2026
- Co-construction du projet avec les partenaires : juillet / septembre
- Démarrage de la résidence-mission : entre octobre et décembre 2026

14. Contact

Julien Rochette – Chargé de production

La Maison de l'Eau – Théâtre d'Allègre-les-Fumades

Mail : production.maisondeleau@gmail.com

Marie Gouyon - Conseillère action culturelle et territoriale

DRAC Occitanie – Montpellier

Mail : marie.gouyon@culture.gouv.fr

Emmanuel Martinetti - Conseiller Arts Vivants

Conseil départemental du Gard 30 - Nîmes

Mail : emmanuel.martinetti@gard.fr

Nancy Tremoulet : Coordinatrice des actions culturelles

Communauté de communes De Cèze Cévennes - Saint Ambroix

Mail : n.tremoulet@ceze-cevennes.fr